

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/07/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/07/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 04
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240701-2024JUIL01_198-DE
		3.1.1
		Acquisitions de biens immobiliers

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

7

Séance Publique ordinaire du 1^{er} juillet 2024

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, M. Marc DUGROS, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. André GALOIX,
M. Frank GOBBATO
Mme Christiane PREVITALI
Mme Odile SCHAAP

Ont donné procuration :

M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSSI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Christiane PREVITALI à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Odile SCHAAP à M. Joël VAN DEN BON

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Point d'apport volontaire (PAV)
Proposition d'acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « A Boulant »**

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Dans le cadre de l'installation des points d'apports volontaires, la commune se doit d'être propriétaire des terrains d'assise.

Aussi, afin de répondre à cette obligation, M. propose à l'assemblée d'acquérir la parcelle cadastrée AC n° 231 sise au lieu-dit « A Boulant », propriété de M. et Mme Sébastien et Karine Mazzer, d'une contenance de 12 ca au prix de 0,80 € / m².

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver l'acquisition auprès de M. et Mme MAZZER Sébastien et Karine, de la parcelle cadastrée section AC n° 231, d'une contenance de 12 ca au prix de 0,80 € le m² soit 96 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous documents afférents à cet achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Loïc Désangles
Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Xavier Ballegghien
Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIL, 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le :- 4 JUIL, 2024